



ASSOCIATION UNIE CONTRE LES BRUITS AERIENS

266 A , Chemin de Malvoisin

83440 FAYENCE

Association loi 1901 • parution J.O. • 29/05/2004

« Les cigales et les planeurs, nous on préfère... »

acppe.blogspot.com

Monsieur FABRE Jean Luc
Président du Syndicat Mixte pour
l'Aménagement et l'Exploitation du Vol à Voile
Mairie de Fayence
83440 FAYENCE

Objet : - Copie votre demande Commission consultative
- « Projet étude acoustique »

LRAR

Fayence, le 26 août 2009

Monsieur Le Président,

Nous accusons réception de vos différents courriers ; un emploi du temps difficilement maîtrisable pour réunir tous les membres du CA ne nous a pas permis de répondre plus tôt : nous vous prions de nous excuser pour ce retard.

Pré désignés pour faire partie d'une éventuelle commission consultative, notre Association de part ses objectifs est attentive à tout ce qui concerne le devenir de l'aérodrome de FAYENCE-TOURRETTES et souhaite être présente dans tous les débats, projets, initiatives le concernant. Pour toutes ces raisons nous acceptons votre invitation à faire partie de la dite commission. Mais nous tenons également à vous préciser que nous souhaitons d'une part une annonce des réunions du syndicat mixte sur les sites informatiques des deux communes Fayence & Tourrettes, suffisamment à l'avance et d'autre part une utilisation normale de la possibilité juridique que nous avons d'intervenir lors des réunions (cf. . Règlement intérieur du comité syndical Art. 11 : Interventions d'associations et comités- du 15 avril 2008)

Un deuxième courrier de votre part daté du mois de février, nous a été adressé dont l'objet était, un projet d'étude acoustique « ... avec la pose de capteurs aux quatre points cardinaux de l'enceinte de l'aérodrome et la mise en place du dispositif technique pendant des périodes de plusieurs jours échelonnés sur trois mois..... » Il était également préciser « ... que le coût de cette étude sera prise totalement en charge par le syndicat du vol à voile... »..

Nous sommes surpris d'une telle démarche, nous sommes dans l'incapacité de vous donner un avis tellement les solutions que vous semblez porter à ce dossier, s'éloignent de plus en plus de ce qui a été décidé depuis bien des années...

L'AUCBA, (Association Unie contre les Bruits des Aériens) née en 2004, « a pour but de préserver une certaine qualité de vie face à la menace des nuisances occasionnées par la venue des ULM, des hélicoptères, des engins bruyants, tout en soutenant l'activité véliplane. » Au préalable, une pétition « NON AUX HELICOS, NON AUX ULM, OUI AU VOL A VOILE » de 2500 signatures et une manifestation en 2007, ont sensibilisé l'opinion publique en faveur de l'usage restreint. Il faut noter que nous avons été soutenu par Monsieur François CAVALLIER, Conseiller Général et Président du syndicat mixte, que l'ACPE (Association Cantonale Protection Environnement) a œuvré également dans ce sens durant les années 1990 -1997. Encore antérieurement en 1994, « une demande de restriction d'usage soutenue par le Sivom a-t-elle été émise auprès de l'aviation civile...une revendication récurrente depuis plus de 10 ans, maintes fois répétée unanimement et par écrit » Cf. Extrait Bulletin du Conseiller Général - N°9 - 2007

D'ailleurs, ce n'est pas le hasard si le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Vol à Voile (SMAEVV), a pris en février 2007 une délibération demandant le déclassement et l'affectation à « usage restreint » de la plateforme de Fayence, qui est actuellement ouverte sans aucune restriction à la Circulation Aérienne Publique.

Nous vous rappelons que la DGAC, par courrier du 4 février 2008, attend toujours la confirmation de déclassement. De ce fait nous réitérons notre demande pour que cette décision soit entérinée. Seule la modification de l'arrêté ministériel du 23/11/1962 ou un nouvel arrêté pour un usage restreint de l'aérodrome serait la garantie d'une limitation du trafic .

Que l'aérodrome reste ouvert à la Circulation Aérienne Publique (CAP) n'est il pas un fait dommageable pour l'ensemble du canton. Plus personne n'ignore aujourd'hui que les élus du canton de Mougins et la population unanime, cherchent un centre de délestage....

Déjà en 2007, Monsieur François CAVALLIER Conseiller Général réélu, a soulevé une question fondamentale : **La question est de savoir si le développement du canton n'est que subi ou s'il peut être maîtrisé ?** (Cf. Bulletin - Le Canton de Fayence - Numéro 9).

Aujourd'hui, deux ans sont passés. Les mouvements d'hélicoptères sont toujours d'actualité les week-end, en soirée, Les. écoles de pilotages d'hélicoptères, d' ULM sont quasi journalières , par ailleurs nous avons pu remarquer un appareil de pilotage supplémentaire « autogire » mi-hélicoptère, mi-ULM, qui vient augmenter les nuisances ..Le golf de Terre Blanche et autresutilisent toujours l'aérodrome comme hélisurface... (Ex : Les journées du 22/ 07 – 25/07 – 26/07 - 15/08..etc... ballets d'hélicoptères, en journée et en soirée, Chaleur, émission de CO2+, pollution +++).....

Mais restons dans une perspective d'avenir, aujourd'hui, nous sommes tout à fait capable de **mesurer l'impact du PEB** selon les deux cas suivants : (Cf. **compte rendu du comité syndical 25/03/2009**. Dire de Mr BOUGE)

- L'aérodrome reste ouvert à la C.A.P.
- L'aérodrome est déclassé en usage restreint

Un des rôles du Syndicat Mixte, groupement de collectivités territoriales, souverain dans ses décisions, n'est t-il pas de veiller à une réduction des sources d'émissions sonores et de la pollution, afin de protéger les gens du Pays de Fayence voire du territoire intercommunal.

Nous tenons cependant à préciser que notre acceptation à faire partie de la commission consultative, ne doit pas être interprétée comme une adhésion ou un quelconque cautionnement à des démarches avec lesquelles nous demeurons en désaccord, notre liberté d'expression étant la condition de cette participation.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil d'Administration,

La Présidente,
A. Peyracchia

Pour informations copies :

Monsieur PARANT Hugues, Monsieur Le Préfet du Var.

Monsieur François CAVALLIER, Madame Françoise DUMONT, Madame Raymonde CARLETTI, Monsieur SERRA Jean-Pierre.

Monsieur Camille BOUGE, Monsieur Michel RAYNAUD, Monsieur Jacques NAIN .

Monsieur CHIOCCI Gérard, Président de l'AAPCA (Association Aéronautique Provence Cote d'Azur).

